

VP – ACTE FIXANT LES VISITES ET PERIODE D'ENCHERES

Dossier :

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX

Le VINGT AOÛT.

Nous, Maître **Paul GRIMAR**, Notaire de résidence à Sprimont.

EXPOSONS PREALABLEMENT CE QUI SUIIT :

(on omet...)

Rôle unique

CECI EXPOSE, (...) le Notaire Paul GRIMAR soussigné apporte les modifications suivantes audit cahier des charges préalable à la vente publique Biddit, en modifiant les points 3. et 4. par ce qui suit :

« (...) »

3. Début et clôture des enchères

Le jour et l'heure du début des enchères est le lundi 21 septembre 2026 à 15 heures.

Le jour et l'heure de la clôture des enchères est le mardi 29 septembre 2026 à 15 heures, sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères.

4. Jour et heure de signature du PV d'adjudication

Sauf instruction contraire du notaire et sauf retrait du bien de la vente, le procès-verbal d'adjudication sera signé en l'étude du notaire le jeudi 1^{er} octobre 2026 à 11 heures 30 minutes.

(...) »

Pour autant que de besoin, le Notaire Paul GRIMAR soussigné confirme que les autres clauses et conditions du cahier des charges signé le 20 janvier 2026 restent d'application.

DROIT D'ECRITURE (CODE DES DROITS ET TAXES DIVERS)

Droit de cinquante euros (50,00 €), payé sur déclaration par Maître Paul GRIMAR, Notaire.

DONT PROCES-VERBAL.

Fait et passé à Sprimont, en l'Etude.

Après lecture intégrale et commentaire de ce qui précède, Nous, Notaire, avons signé.

